

Département  
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MALIJAI  
04350

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt et quatre et le 20 février à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. BONO Vincente a donné procuration à M. GONCALVES Gilles.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30**

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Yasmina KERBOUA est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

### 1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation

### 1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire a exercé sa délégation pour une concession de 80 €.

### 1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 1 dossier:

- Mme SAINT-GEORGES Patricia pour la parcelle AD 162, 10 rue du Four, au profit de M. LONG Clément.

## **Point n°2 : Ressources Humaines : Poste directeur/animateur Club Jeunes**

Mme le Maire rappelle la création d'un poste directeur/animateur du Club jeunes lors de notre séance du 28 novembre 2023.

Il avait été décidé de créer un poste de 17h30 par semaine, annualisé, jusqu'au 31 décembre 2024, et rémunéré selon l'indice majoré 370.

En raison de l'évolution du SMIC, elle propose de modifier la rémunération et de la fixer selon l'indice majoré 409.

Voté à l'unanimité.

M. Holiet informe qu'un candidat a été recruté et prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars.

Sur 10 candidatures, seuls 4 avaient le bon profil.

Le Club Jeunes pourra donc rouvrir ses portes le 13 mars.

## **Point n°3 Ressources Humaines : Poste restaurant scolaire**

Madame le Maire rappelle la discussion sur l'augmentation de la demande de fréquentation du restaurant scolaire pour les enfants de maternelle. Une réorganisation matérielle a eu lieu à la cantine afin de pouvoir accueillir 10 enfants supplémentaires, passant la capacité de 42 à 52 enfants. Afin d'assurer le respect du taux d'encadrement, il est donc nécessaire de recruter un agent.

Elle propose de créer un poste d'adjoint technique de 10h/semaine pendant la période scolaire soit du 11 mars au 19 avril et du 6 mai au 5 juillet. Il sera rémunéré selon l'indice majoré 366.

Voté à l'unanimité.

## **Point n°4 Ressources Humaines Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit que la collectivité a la possibilité de mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents territoriaux éligibles.

Le projet de délibération transmis avec la convocation a été validé par le Comité Social Territorial. 19 agents sont concernés pour un montant total de 11200 € brut.

Mme le Maire propose d'adopter cette délibération.

Voté à l'unanimité.

### **POINT N°5 : Ressources Humaines : Recrutement d'un apprenti Pôle Enfance Jeunesse**

Le groupement d'employeurs Insertion Qualification Objectif Plus a mis en place une formation d'apprentis dans l'animation sur le secteur Moyenne Durance.

Il propose une convention de mise à disposition de personnel.

Cette convention est intéressante car les horaires de formation et de présence dans la structure d'accueil est parfaitement adaptée à nos besoins.

Compte-tenu des difficultés de recrutement auxquelles la commune est confrontée, Mme le Maire propose de signer cette convention qui participe à l'effort de formation nécessaire dans ce domaine, et nous permettra de renforcer nos équipes.

Le coût pour la commune variera en fonction de l'âge de l'apprenti, entre 511.85 € et 1851.20 € / mois.

Voté à l'unanimité.

### **POINT N°6 : Foncier : Cession d'usufruit temporaire portion de parcelles B64 et B51**

La commune a actuellement un contrat de location avec l'entreprise CELLNEX pour une partie des parcelles B 64 et 51, afin d'héberger un pylône et un local servant de relais pour des opérateurs téléphoniques et internet. CELLNEX propose une cession d'usufruit temporaire d'une durée de 30 ans au prix de 92750€, selon le projet transmis avec la convocation.

Mme le Maire propose d'accepter cette cession.

Cela concerne seulement une partie des parcelles, les frais de géomètre seront pris en charge par CELLNEX.

Mme Armelle Hubert souhaite connaître le montant du loyer actuel : il est de 5000 € par an. Mme Hubert constate que la commune va perdre de l'argent. Le bail restant à courir est de 12 ans, donc on ne peut pas garantir les revenus dans l'avenir.

M. Alexandre Varcin précise que l'intérêt de cette proposition est qu'on ne perd pas la parcelle puisqu'on ne vend que l'usufruit. Il demande s'il y aura un acte notarié : oui.

Mme Hubert vote contre cette proposition.

La délibération est adoptée à la majorité par 13 voix pour et 1 contre.

### **POINT N°7 : Demande de subvention DETR**

Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques : ce camion serait équipé de différentes outils permettant d'assurer de multiples utilisations : viabilité hivernale (dénivellement et salage), transport de matériel, transport des déchets d'espaces verts, etc...

Le prix est de 145 806 € HT.

La subvention peut être demandée entre 20 et 70% avec un plafond de subvention fixé à 70000 €.

Elle propose donc de solliciter une subvention à hauteur de 70 000 € soit 48 %.

Elle précise qu'il ne s'agit que de la demande de subvention et pas du choix du véhicule qui devra faire l'objet d'un marché public.

Ce véhicule servirait à la viabilité hivernale mais aussi à beaucoup d'autres choses. M. Munoz précise que la minipelle pourra être chargée dessus. M. Deye explique que la benne pourra être descendue pour charger le sel.

M. Varcin rappelle que la commune avait acheté un tracteur : oui mais il est en fin de vie, et a coûté très cher en réparations en 2023. Il est impératif d'assurer le renouvellement de matériel par un investissement régulier.

M. Varcin demande si le camion sera aussi efficace que le tracteur : M. Gonçalves répond qu'il le sera même plus.

Mme Hubert estime que le tracteur n'a pas beaucoup roulé, donc comment s'est-il abimé. M. Gonçalves explique qu'il a peu roulé l'hiver, mais que cela entraîne aussi un vieillissement prématuré, c'était du matériel d'occasion.

Mme Hubert demande quelles sont les pannes : M. Munoz liste quelques pannes.

Mme le Maire précise que le camion sera plus efficace car le tracteur a une vitesse de déplacement assez faible.

M. Munoz rappelle que l'achat du tracteur était également motivé par l'absence de permis poids-lourd au sein de l'équipe des services techniques. Aujourd'hui, il y a 4 agents qui ont le permis.

Mme Hubert s'abstient.

Voté à la majorité par 13 voix pour et 1 abstention.

La Séance est levée à 19 H 05

---

La Présidente de Séance  
Mme Sonia FONTAINE  
Maire



La Secrétaire de Séance  
Mme Yasmina KERBOUA  
Adjointe au Maire

